

Département de la
GIRONDE

Canton du
NORD MÉDOC

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DE L'OFFICE
DU TOURISME DE LA
COMMUNE DE VENDAYS-
MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 15/12/2025

Date convocation : 08/12/2025

Date affichage : 08/12/2025

Nombre de membres :

Titulaires en exercice :	12
présents :	7
absents excusés représentés	2
absent excusé	10
absent :	0
de votants :	9

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, sur convocation.

PRÉSENTS	TRIJOULET – LASSUS Jean	BAHOUGNE Sylviane
	BOURNEL Pierre	FABRE Michel
	BERTET Jean-Marie	RODRIGUEZ Jean-Marc
	FONTENEAU Marie	
ABSENTS EXCUSÉS	ARIAS Vincent	
REPRÉSENTÉS	PEYRUZE Chloé	
ABSENTS EXCUSÉ	BARTHELEMY Laurent	LUCAS Patrick
	BRUN Véronique	DASSE Julien
	SIROUGNET Bruno	SARRAZIN Olivier
	BILBAO Thomas	CHAMPION Laurent
	BALMETTE Jean-Pierre	GESLIN Thibault

ABSENTS

PROCES VERBAL DU CODIR DU 15 DECEMBRE 2025

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h05.

Monsieur le Président propose que les fonctions de secrétaire de séance soient remplies par Monsieur Michel FABRE.

Le Comité de Direction confirme la nomination de Monsieur Michel FABRE.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur de l'office de Tourisme, Tony ROBIN.

Monsieur le Directeur passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025
- 2 - Délibération Tarif pack Ambassadeur Weebnb 2026
- 3 - Délibération Rapport d'Activité 2025
- 4 - Situation budgétaire
- 5 - Point RH
- 6 - Points divers

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

Monsieur le Directeur soumet au vote le procès-verbal du Comité de Direction du 18 novembre 2025.

Le procès-verbal est validé par les membres du Comité de Direction.

Adopté	9	Abstention	0	Refus	0
--------	---	------------	---	-------	---

2- Délibération Tarif pack Ambassadeur Weebnb 2026

Il est de l'intérêt de l'Office de Tourisme de continuer à proposer, à ses partenaires proposant de l'hébergement touristique et qui en font la demande, un service de site internet "clé en main" avec une visibilité spécifique sur le site internet de l'Office de Tourisme.

Le montant du service comprend la mise à disposition et l'hébergement du site web créé, l'achat d'un nom de domaine pour le site, l'ouverture de l'interface d'administration du site, les fonctionnalités associées de synchronisation des calendriers, le livret d'accueil numérique et avis, la mise en avant sur le site internet de l'Office de Tourisme via un onglet « réserver » sur la page d'accueil, le support technique pour aider l'adhérent à utiliser le service

Pour l'année 2026, il est proposé de refacturer le montant du service aux hébergeurs qui choisissent ce pack ambassadeur à un montant de 72€ TTC par an et par hébergeur.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	9	Abstention	0	Refus	0
--------	---	------------	---	-------	---

3- Délibération Rapport d'Activité 2025

Conformément à l'article R.133-15 du Code du Tourisme, le directeur de l'office du tourisme fait chaque année un rapport sur l'activité de l'office de tourisme qui est soumis au comité de direction de l'office de tourisme.

Le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité de l'Office de Tourisme et d'apporter une information à l'ensemble des élus. La présentation du rapport d'activités 2025 de l'Office de Tourisme de Vendays-Montalivet est annexée à la délibération et à fait l'objet d'une présentation par le directeur.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	9		Abstention	0		Refus	0
--------	---	--	------------	---	--	-------	---

1- Situation budgétaire

Le Directeur présente un point sur la situation budgétaire au 10/12/2025

- En section de fonctionnement :

Le budget voté est de 742 437 €, nous avons dépensé (dépenses) à ce jour 440 724,98 € et perçu (recettes) 803 750,75 €.

Nous avons donc dépensé 60 % du budget dépense de fonctionnement et perçu plus que budgété des recettes de fonctionnement.

La taxe de séjour 2025 perçu à ce jour s'élève à 442 913,82 €, ce qui était prévu initialement.

- En section d'investissement :

Le budget voté est de 160 730,21 €, nous avons dépensé (dépenses) à ce jour 31 205,56 €, soit 20 % du budget.

2- Point RH

Recrutement d'une stagiaire de 1^{ère} année de BTS Tourisme du 19 janvier au 7 février 2026.

3- Point divers

L'Office de Tourisme sera présent sur le marché de Noël.

Le guide des marées doit être livré en fin d'année 2025 pour une distribution en début d'année 2026.

Monsieur le Directeur demande aux membres du Comité de Direction s'ils souhaitent aborder d'autres questions diverses ?

Le prochain CODIR sera en début d'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 35

Avant de quitter la salle, Monsieur le Directeur demande aux élus présents de bien vouloir signer la feuille de présence.

Le Président,

Jean TRIJOULET-LASSUS

Le secrétaire de séance

Michel FABRE



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-979401122-20251215-020251-AI